

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MAI 2015

CHEMINOTS

CGSP

FGTB Services Publics

1^{er} mai La force de toutes nos luttes

71^e année - n°5 - mai 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
1^{er} mai, fête des
travailleurs...
qui luttent
P. 3



DOSSIER
Ne touchez pas
au droit de grève !
P. 4



CHEMINOTS
Piratage...
P. 9

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2015 – Revenus 2014

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Interrégionale de Bruxelles (IRB)

Les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin de 8h30 à 12h (dernière entrée à 11h30) et de 14h à 16h (dernière entrée à 15h30) à l'Interrégionale de Bruxelles, rue du Congrès.

Welkenraedt

Les jeudi 11 juin et vendredi 19 juin, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (Cde José Nicolay), à la CGSP, rue de la Gare, 14 (1^{er} étage).

Pour les affilié(e)s (actifs et pensionnés) exclusivement aux dates précitées.

Photo Une

Toile déployée le long de l'amphithéâtre de l'Assemblée mondiale des Femmes lors du Forum social mondial 2015 à Tunis.
(Voir article p. 6)



Arlon - 1^{er} MAI 2015

Au Menu :

10h30 Accueil – Café et Cie
11h Débat :

« La Gauche défend-elle encore les travailleurs ? »

Intervenants:

Philippe Courard (PS)
Cécile Thibaut (Ecolo)
Marco Van Hees (PTB)
Christian Binet (MG)

Débat co-animé par:

Jacques Devillers Secrétaire de la Mutualité Socialiste &
Joël Thiry Secrétaire FGTB

13h BBQ Cheminots
14h30 Théâtre de rue musclé, stands et bonne humeur!

Réservations avant le 24 avril

063/23 01 00 ou micheline.debot@casp.be

063/24 00 59 ou sandrine.baetsle@fgtb.be



On fait quoi des pavés ?!



1^{ER} MAI 2015 FGTB NAMUR

20^{ES} Festivités

INVITATION CORDIALE A TOUTES ET TOUS
CGSP - Rue de l'Armée Grouchy 41 - 5000 NAMUR

PROGRAMME

10:30 Accueil - Café ☕ ☕

11:00 Meeting 🗣️ 🗣️

Accueil
Joseph THONON, Secrétaire régional intersectoriel de la CGSP NAMUR
Gratiseurs :
Michel MEYER, président de la CGSP
Guy FAYS, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB
Marc GOBLET, Secrétaire général fédéral FGTB

12:00 Apéritif musical 🍷 🎵

12:30 Barbecue géant 🍖 🍖

(adultes : 12,00€ - enfant : 6,00€)
Réservation obligatoire pour le 17/04/2015
par versement au n° de compte : 636-3827404-08
(communication : SACNam 1er mai 2015)
par téléphone : 081/72.91.43 ou 081/72.91.12
par fax : 081/72.91.31
par mail : maryse.dussart@casp.be
veronique.lenaerts@casp.be

14:00 Ambiance musicale 🎵 🎵
19:00 et animations 🎪 🎪

22:00 Cloture des festivités ➡️ ➡️

NOMBREUX STANDS

GRANDE TOMBOLA
Tirage permanent

BAGUETTE « VIANDE »
(après 18h)

MUGUETS

BUFFET « PÂTISSERIES »

FGTB Namur
Ensemble, on est plus forts

1^{er} mai, fête des travailleurs... qui luttent

Chaque année, aux alentours du 1^{er} mai, les débats renaissent sur ce qu'est exactement la fête du 1^{er} mai : fête du travail ou des travailleurs ? Puis, plus grave encore, le 1^{er} mai est depuis quelques années en Belgique sujet à la récupération la plus démagogique qu'il soit : le MR (Mieux pour les Rentiers ou encore Menteurs Récidivistes) organise une fête, tendant à faire croire qu'il est le parti qui défend les travailleurs.

Que ce soit du point de vue historique, ou au regard de l'actualité, c'est avant tout le jour des travailleurs qui luttent. Les travailleurs luttent parce qu'ils ont conscience que le meilleur moyen de s'en sortir n'est pas de courber l'échine dans l'attente d'une éventuelle récompense individuelle, augmentation voire promotion. Ils savent que le seul moyen de s'en sortir est de faire fi des différences entre les travailleurs pour se battre ensemble. C'est ainsi que le 1^{er} mai était d'abord une journée de grève pour la réduction du temps de travail puis de lutte contre les répressions.

Aujourd'hui, le gouvernement des droites et son complice et débiteur le patronat veulent faire travailler plus longtemps les travailleuses et travailleurs dans leurs carrières en supprimant des assimilations d'interruption de carrière et en prolongeant la durée de la carrière jusque 67 ans. Et pour faciliter ces attaques contre nos droits, ils attaquent le droit de grève (service minimum,...) et même la capacité de manifester (il devient quasi impossible d'obtenir une autorisation de manifester à Bruxelles ou pire encore à Anvers).

L'histoire bégaie et nous nous devons de retenir les leçons de l'histoire. Employés et ouvriers, travailleurs du public et du privé, travailleurs sans emploi ou avec, belge ou immigré, homme ou femme, notre combat doit être de faire reculer ce gouvernement dans sa politique funeste, néfaste socialement et inefficace économiquement (sauf pour les rentiers). Et si ce gouvernement ne sait pas reculer, il peut aussi tomber.

Militants de la FGTB, nous devons convaincre les travailleuses et travailleurs des autres organisations (malgré l'attitude de certains responsables) ou encore non affiliés qu'il est vital de mener le combat.

L'obsession de l'austérité fait germer les idées les plus délirantes. Ainsi, en Flandre, des parlementaires CD&V (aile « sociale » du gouvernement) proposent de remplacer le transport public et collectif par des co-voiturages sous l'égide de la multinationale UBER. En Wallonie, certains envisagent de fusionner les communes et leur CPAS. C'est une ineptie et c'est dangereux ! Les CPAS ont été créés parce qu'ils sortaient l'octroi de l'aide individuelle du marchandage et du clientélisme entre majorité et opposition. La réponse de certains est de créer plutôt des intercommunales de CPAS. Ce n'est pas la solution non plus, quand on voit les ratages dans les zones de police ou dans la mise en place des zones de secours.

La solution est une remise en cause de la dette illégitime, l'arrêt de cadeaux fiscaux aux entreprises et le changement de politique fiscale et sociale. Ainsi, les autorités publiques auront des moyens pour mener une vraie politique publique éco-responsable mais surtout luttant pour la réduction des inégalités. Il faut une autre politique pour une autre société, bref Tout Autre Chose.

Grever le droit de grève, c'est crever



18 février : journée mondiale d'action pour le droit

Ne touchez pas au droit de grève !

Nous observons actuellement une régression dramatique des droits fondamentaux conquis de longue lutte depuis le début du XXe siècle : criminalisation grandissante des mouvements sociaux, arrestations « préventives » lors de manifestations, restriction des libertés et atteintes à la vie privée, principe de la concertation sociale foulé du pied par les mandataires politiques... et le constat atterrant qu'une série de points au programme du Vlaams Blok en 1996, qui justifiait un cordon sanitaire à l'encontre de ce parti, font à présent partie intégrante du programme du gouvernement fédéral.

Dans le même temps, les restrictions budgétaires imposées d'abord pour sauver un secteur bancaire victime de ses propres dérives, puis pour respecter des recommandations européennes - qui par ailleurs empêchent toute possibilité de reprise - touchent de plein fouet la société dans son ensemble. Les coupes drastiques effectuées dans les dépenses publiques nous affectent non seulement en tant que travailleurs, allocataires sociaux, étudiants, pensionnés, mais également en tant qu'usagers des services publics.

Les services publics, faut-il le rappeler, représentent le premier instrument de redistribution de la richesse et garantissent la solidarité. Basés sur les principes essentiels d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité, d'efficacité et de mutabilité, ils apportent une plus-value sociale et contribuent en outre à la richesse économique du pays et à la qualité de l'emploi.

■ Sur l'autel de l'austérité

Lorsque sur l'autel de l'austérité le gouvernement sacrifie des pans entiers des budgets alloués au secteur public, qu'il s'agisse de l'administration, de la justice, des transports, de la santé ou encore de l'armée ou la police, non seulement il plonge un grand nombre de travailleurs et d'allocataires sociaux dans un risque accru de pauvreté (au premier rang desquels une large majorité de femmes), mais il sabote lui-même les services qu'il est censé assurer (suppression de lignes à la SNCB et au TEC, non-remplacement de 4 fonctionnaires sur 5 dans l'administration, licenciements dans les communes, diminution des subventions à la culture et à la jeunesse, réductions des missions publiques attribuées à la Justice, etc.) et délaisse ainsi l'une de ses principales missions, celle d'assurer l'accès de tous les citoyens à des services de base classés au rang de droits fondamentaux.

Quand les droits des travailleurs sont menacés et qu'aucune voie de concertation ne permet d'aboutir à un accord, la seule et dernière possibilité de contester une décision patronale unilatérale est la grève. Une grève n'a lieu que

lorsque la voie de la concertation a échoué. Une grève n'est jamais menée par plaisir, quelle que puisse être l'image véhiculée par une certaine presse. Les travailleurs qui se mettent grève pour défendre la qualité de leur emploi - et par là-même, la qualité du service qu'ils seront en mesure d'assurer - perdent leur(s) journée(s) de salaire et risquent des mesures de rétorsion de la part de l'employeur, alors que, pour nombre d'entre eux, il est déjà difficile de joindre les deux bouts.

■ Place de grève

La grève est l'ultime recours qu'ont les travailleurs de faire entendre leur voix, de faire respecter leurs droits. Le droit de grève, le droit d'organisation, ainsi que le droit de négociation collective sur les salaires et les conditions de travail constituent des libertés fondamentales et des droits humains. Ces droits sont ancrés dans la Constitution de l'OIT, les Conventions 87 et 98 de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies. Porter atteinte au droit de grève, de quelque manière que ce soit, équivaut à renier les engagements de la Belgique en matière de respect des droits fondamentaux.

■ Pour un service maximum

Or, le projet d'instaurer un service minimum représente bien une atteinte au droit de grève. Rappelons au passage, pour désamorcer ce que l'annonce peut avoir de démagogique, qu'un service minimum est bel et bien assuré là où il correspond à une nécessité vitale (hôpitaux, prisons, homes, crèches...). L'imposition d'un service minimum, outre l'atteinte qu'elle porterait au droit fondamental des travailleurs qu'est le droit de grève, aurait également pour effet de créer une inévitable détérioration du service public en termes d'accès et de qualité. Et porterait par conséquent préjudice à la société toute entière, ouvrant la voie à l'inégalité d'accès aux services de base, à une société à deux vitesses.



La santé économique d'une société, de même que sa stabilité sociale, sont intrinsèquement liées à la qualité de ses services publics. Celle-ci dépend directement des budgets qui leur sont alloués, et de la qualité de l'emploi qui y est assurée.

Lorsque le droit de grève est menacé, le dernier recours qu'ont les travailleurs pour exiger le respect de ces conditions de base est remis en cause.

Partout en Europe, les atteintes au droit de grève se multiplient, mettant à mal la négociation collective. C'est pourquoi le 18 février a été décrété par la Confédération syndicale internationale Journée d'action mondiale pour le droit de grève.

En tant que syndicat de services publics, nous nous opposons à toute logique de démantèlement des services publics, et réclamons le maintien d'un service maximum, c'est-à-dire le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens en tant qu'usagers des services publics.

■ **Grave crise à l'Organisation internationale du Travail (OIT)**

Existe-t-il une démocratie sans droit de grève ? Y a-t-il quelque part une dictature qui le reconnaisse ? Non.

Aujourd'hui, par exemple, au sein même de l'Europe, plus de 260 syndicalistes espagnols sont poursuivis pour avoir exercé le simple droit de grève. Ces inculpations s'élèvent à un total de plus de 140 années de prisons. Certains accusés risquent même jusqu'à 8 années de prison. Et pour couronner le tout, ces accusations se basent sur un article du code pénal qui date encore de l'époque de la dictature franquiste.

Une des normes les plus fondamentales de l'OIT est la liberté syndicale, définie comme la liberté pour les travailleurs de négocier collectivement leurs conditions de travail. Cette liberté comporte nécessairement celle de décider collectivement de ne pas travailler à des conditions jugées collectivement inacceptables, autrement dit de faire grève.

Dans la déclaration de Philadelphie de l'OIT en 1944, la communauté internationale rappelait que « *le travail n'est pas une marchandise* ». Le travail n'est pas un produit inanimé comme une banane ou un smartphone que l'on peut



négocier pour maximiser son profit ou minimiser son prix. Les normes internationales du travail garantissent que le développement économique reste axé sur l'objectif consistant à améliorer la vie des hommes et des femmes et à préserver leur dignité. La liberté syndicale et le droit de négociation collective font partie des normes fondamentales de l'OIT.

Le refus du groupe des employeurs à l'OIT de reconnaître cette réalité est à l'origine d'une crise importante au sein de cette organisation. C'est loin d'être une discussion en chambre. La position des employeurs participe d'une volonté globale d'affaiblir les droits des travailleurs et travailleuses partout dans le monde.

■ **L'OIT réaffirme la reconnaissance du droit de grève**

Une avancée significative vient cependant d'être réalisée à l'OIT, après deux années durant lesquelles le groupe des employeurs de l'OIT a paralysé le système de contrôle mondial des Nations unies, dans l'intention de faire disparaître plusieurs décennies de jurisprudence de l'OIT en faveur du droit de grève.

Les représentants des syndicats et des employeurs sont parvenus à un accord début mars, lors d'une réunion spéciale visant à sortir de l'impasse. Cet accord repose sur la reconnaissance du droit d'entreprendre une action revendicative, soutenue par la reconnaissance explicite du droit de grève de la part des gouvernements, en vertu de la Convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale.

L'accord fait suite à la forte mobilisation syndicale internationale du 18 février, qui a donné lieu à plus de 100 manifestations dans au moins 60 pays en soutien au droit de grève.

La CGSP wallonne est fière d'y avoir contribué !

La CGSP wallonne présente au FSM

Du 24 au 29 mars 2015, 14 ans après la première édition de Porto Alegre, s'est tenu à Tunis le 11^e Forum social mondial. La CGSP wallonne participait activement, aux côtés des camarades de la FGTB et des autres centrales professionnelles, aux différentes activités prévues tout au long de ce FSM.

Organisé au cœur de la région qui a vu naître le cycle de luttes et révolutions du « Printemps arabe », dans un pays qui, malgré les actes de terreur dont il a encore tout récemment fait l'objet, héberge le socle déjà solide d'une nouvelle société démocratique bâtie par un élan citoyen porteur d'espoir et de persévérance, ce FSM se voulait un nouveau « coup de fouet » pour l'ensemble des luttes sociales, syndicales et citoyennes à travers le monde.

Un espace de débat démocratique

Cette nouvelle édition du FSM a sans aucun doute concrétisé une nouvelle fois le succès qu'avait connu la précédente version du Forum social mondial de mars 2013 (deux ans seulement après la Révolution du 14 janvier 2011), accueillant, malgré une situation sécuritaire délicate, environ 70 000 militants et 5 000 associations de 170 pays. La société civile tunisienne, fortement présente, a contribué largement à la préparation et à l'organisation du forum, et a prouvé le caractère unique de l'expérience tunisienne et les progrès accomplis tout au long de la révolution dans toutes les régions du pays. Pour rappel, et selon la définition qu'en donne le site officiel du FSM, « *le Forum social mondial est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, réseaux, ONG's et d'autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. À la première rencontre mondiale de 2001 a succédé un processus mondial de recherche et de construction d'alternatives aux politiques néolibérales. Cette définition est inscrite dans la Charte de Principes du FSM* », disponible sur le site www.fsm2015.org.

Consolider nos réseaux

Bordé d'un foisonnement d'activités connexes, rencontres et forums thématiques (forum syndical, forum des médias indépendants, forum des femmes syndicalistes du monde arabe, journée de l'eau, journée axée sur les accords de libre-échange, etc.) regroupant, alimentant et consolidant des

réseaux internationaux mobilisés sur ces thématiques, le Forum social mondial met en lien et en action des acteurs du monde entier dans la recherche d'alternatives pour la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Soulignons également la forte et active présence syndicale tout au long de ce FSM, qui place au cœur des débats la défense des droits des travailleurs et la nécessité d'un travail commun, globalisé, en alliance avec les autres forces progressistes associatives et citoyennes, dans le sens d'une plus grande cohésion face aux politiques ultralibérales et à la répression dont sont victimes de nombreux syndicalistes à travers le monde.



Lutter contre les accords de libre-échange

La défense des services publics, ainsi que les enjeux connexes de la taxation des transactions financières, de l'audit citoyen de la dette et de la dénonciation des accords de libre-échange et des politiques d'ajustement prônées par les institutions financières, figuraient également parmi les axes centraux de nombreux débats.

La CGSP wallonne proposait ainsi un atelier sur l'Accord sur le Commerce des Services (ACS), composé d'orateurs issus des quatre coins du monde ayant en commun leur lutte quotidienne contre ce Traité. Cet atelier a rencontré un franc succès, de même que l'ensemble des activités liées au thème des accords de libre-échange, co-organisées par la CGSP aux côtés de camarades de multiples horizons.



Les acquis sociaux

« Les acquis sociaux sont des privilèges qui font obstacle à la compétitivité ». Cette phrase fictive pourrait pourtant aisément être proférée par n'importe quel ténor politique, voire par la Fédération des entreprises de Belgique et pourquoi pas par le plus grand adepte de la concertation sociale, j'ai nommé Charles De Wever. Pourquoi cette expression est-elle utilisée à tort et à travers ? Et que pourrions ou devrions-nous dire à la place ?

Tombés du ciel ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis tendrait à accréditer la thèse selon laquelle ces *acquis* seraient un beau jour tombés du ciel. Une telle présentation des faits vise à occulter l'histoire sociale car il faut à tout prix s'inscrire dans le présent et être un *homo economicus* performant ! Pour ce faire, il faut en quelque sorte être cultivé hors-sol, sans racine. Cet effacement de la dimension de la lutte tend à indiquer que ce temps est révolu et qu'il s'agirait d'œuvrer et de fonctionner de manière plus pacifique, de procéder à la *concertation* même si cette dernière est un simulacre, une coquille vide. Et puis, bien sûr, face à la modernité et aux nombreuses réformes, il faut s'adapter et cesser de se cramponner à ces acquis d'un autre temps. Ces acquis sociaux sont des anachronismes obsolètes qui nuisent à la compétitivité : les droits des travailleurs, les congés, les services publics, tout doit passer sous les fourches caudines de la sacro-sainte compétitivité.

Les conquêtes sociales ne constituent toujours que les miettes du festin !

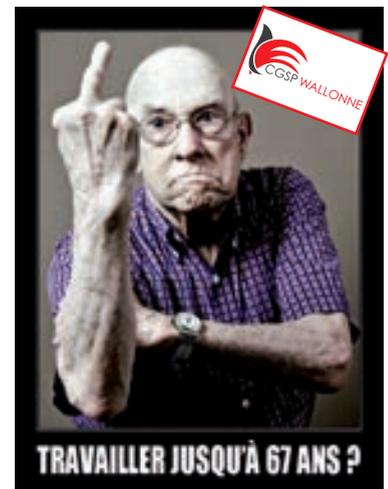
Des privilèges d'un autre temps ?

Présenter l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis présente l'avantage incommensurable de faire passer ces avancées, fruit de nombreuses et longues luttes pour des privilèges indus. Et pour mieux les détruire, rien de tel que de monter une catégorie de travailleurs contre une autre. Ainsi, les fonctionnaires seront pointés du doigt comme étant des privilégiés ; les plus bas instincts seront flattés pour susciter des réflexes de jalousie favorables à l'installation de la zizanie et pour accu-

ser celles et ceux qui défendent encore ces conquêtes présentées comme des privilèges (pensons au salaire différé). Nous pouvons en prime compter, bien évidemment, sur les médias pour semer le doute et mettre de l'huile sur le feu. Puisque les combats sociaux n'ont pas toujours été menés au même rythme et de la même manière, l'existence de disparités est normale, sans oublier les spécificités propres à chaque statut. De là à qualifier ces disparités de privilèges, il y a un pas allègrement franchi par celles et ceux qui y voient un intérêt, à savoir celui de semer la discorde parmi les travailleurs afin de mieux asseoir leur hégémonie.

Retour vers le futur ?

Redéfinir l'ensemble des conquêtes sociales sous le vocable d'acquis et de privilèges permet d'induire une certaine confusion dont profitent les tenants du Capital pour passer à l'offensive et hausser le ton en cette période austéritaire, véritable effet d'aubaine. Rappelons toutefois que si les conquêtes sociales ont été concédées par des employeurs en échange de la paix sociale, celles-ci n'ont constitué et ne constituent toujours que les miettes du festin. L'élimination progressive des conquêtes sociales présentées et diluées sous les termes d'acquis sociaux voire de privilèges est un gigantesque retour en arrière, aux premières années du capitalisme au XIX^e siècle et il est piquant de constater que ce retour en arrière est orchestré précisément par des acteurs qui bénéficient le plus de situations privilégiées - acteurs économiques, hommes et femmes politiques - dont



l'activité principale vise à déconstruire pièce par pièce les conquêtes sociales de celles et ceux qui restent les seuls créateurs de la richesse.

1^{er} Mai, symbole de toutes nos luttes

Le 1^{er} mai, la fête du droit des travailleurs et partant la fête des travailleurs, célèbre un événement tragique et marquant de l'histoire des États-Unis : en effet le 1^{er} mai 1886, des ouvriers font grève aux usines Mac Cormick à Chicago afin d'obtenir une réduction du temps de travail. La répression sera très violente. La grève va s'y prolonger et une bombe explosera le 4 mai tuant des policiers. Quelques syndicalistes anarchistes seront condamnés à mort et pendus malgré l'absence de preuve.

Le 1^{er} mai est donc un rappel vivant de l'importance des luttes du passé, luttes qui ont débouché sur des conquêtes dans la perspective d'un progrès social.

Bonne fête, Camarades !

1^{er} mai, fête des travailleurs en lutte

Chaque année, le 1^{er} mai est l'occasion pour les militants de la CGSP de se ressourcer, de renforcer leur détermination à défendre leurs valeurs et un modèle social solidaire. Avant la fête, ils auront participé à un séminaire sur la concertation sociale dans le secteur public et à un conseil syndical défendant le droit de grève comme moteur du progrès social puis à un meeting de l'Action commune.

Au programme

Meeting militant – CGSP place Fontainas – 13h45

Sous la présidence de Jean-Pierre Knaepenbergh, Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles. Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ; Jef Baeck, Président des Mutualités socialistes du Brabant et Yvan Mayeur, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles y prendront successivement la parole au sujet des luttes sociales qui nous mobilisent.

On rejoindra ensuite la place Rouppe en cortège avec la fanfare *Jour de Fête*.

Tout autour de la place, les nombreux stands du village solidaire vous accueilleront pour un moment de militance ou de convivialité.



Animations et concerts gratuits - place Rouppe dès 13h

Village solidaire ; maquillage enfants ; château gonflable ; carrousel ; attractions ; stands info, etc.

15h : concerts

IZIA

C'est une Izia transformée qui viendra défendre sur scène son nouvel album, fraîchement sorti. Désormais, Izia chante en français et fait danser. Ce n'est pas un virage, c'est une évolution. Izia a grandi et son nouvel album lui ressemble. La Vague est la bande-son d'une époque, la nôtre, où les frontières entre les genres musicaux n'existent plus.

PROTOJE & THE INDIGNATION

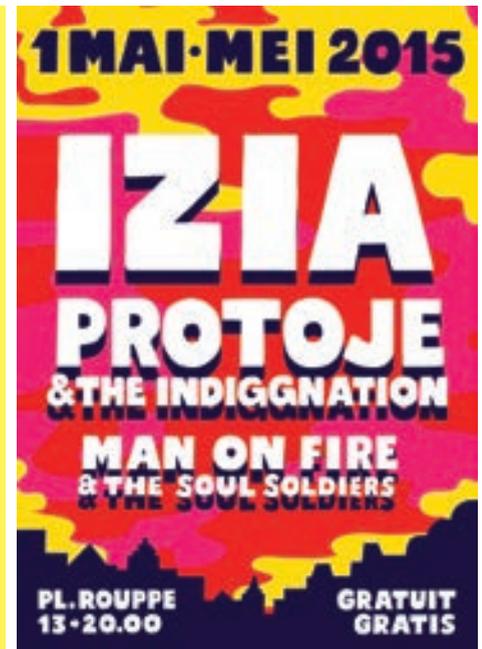
Le reggae conscient, responsable et engagé refait surface pour le plus grand plaisir des passionnés ! Les experts jamaïcains se sont tous mis d'accord pour dire que Protoje incarne le renouveau du mouvement reggae. Son nouvel album *Ancient Future*, sorti en mars, s'annonce déjà comme l'album le plus abouti de sa carrière. Le Revival roots fera vibrer la place Rouppe, ce Premier Mai !

MAN ON FIRE AND THE SOUL SOLDIERS

Les gagnants du *Working Class Live 2015* sont neuf musiciens amoureux de la culture afro-américaine. Sur scène, ils partagent cet amour en mélangeant nouvelles compositions et reprises. En véritable bête de scène, Selim Boudraa, leader et chanteur du groupe, incarne à merveille ces références de la soul et du funk, qui vivent en lui. *We Will Give You Some Soul* !

+ De nombreuses animations de rue ! 20h : Fin

www.brusselsmaydayfestival.org • www.fgtbbruxelles.be
www.abvvbrussel.be • Tél. 02 552 03 57



Jean-Pierre Knaepenbergh
 Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





Piratage...

Le vol de données personnelles, les escroqueries ou récemment l'attaque de plusieurs sites belges d'informations démontrent que la Belgique est relativement démunie face à ce fléau.

En termes de prévention, les moyens restent très limités !!!

Il en résulte donc d'énormes difficultés pour débusquer ces hackers, ces escrocs qui sévissent sur le net. L'ordinateur n'est plus la simple machine de calcul, il est devenu un véritable outil qui gère une multitude de tâches. La gestion de votre mensuel « *Tribune* » en est une !

Cher(e)s Camarades,

Ce prélude pour vous avertir que cet éditto a été hacké par un virus informatique introduit dans l'ordinateur de la CGSP cheminots.

Les responsables sont connus car ils œuvrent pour la ligue de diffusion du bien-être des Chemins de fer. Cette attaque est probablement liée aux nombreuses informations déprimantes que vous avez lues dans les derniers éditos.

Cette ligue a donc décidé de publier des nouvelles... super-sympathiques.

Et oui, il y en a !

- La première, le paiement à HR-Rail par le service des pensions du secteur public (SdPSP) des sommes prévues pour les années 2013, 2014 et 2015.
- Ensuite, l'implication d'un responsable de HR-Rail au sein de la commission nationale de pension.
- Troisièmement, il n'y aura pas de modification du fonctionnement actuel jusqu'au 1^{er} janvier 2017. Après cette date, HR continuera d'effectuer le paiement des pensions. Il financera la gestion de ce paiement sur base de son propre budget pour autant que le SdPSP prenne lui-même en charge les coûts des applications informatiques.
- Une évaluation de ce nouveau fonctionnement est prévue en 2020, en accord avec le front commun syndical.

Toutes ces informations positives ont hélas été piratées à nouveau... par le directeur du Cabinet du ministre des pensions.

Le 14 avril dernier, cet escroc en accord avec le « sinistre bas de laine » informait HR-Rail du souhait de transférer tous les aspects de la gestion des pensions vers le SdPSP.

Cette décision est évidemment prise sans l'aval des organisations syndicales reconnues et sans aucune présentation du dossier à la commission paritaire nationale.

N'oublions pas que la gestion, par HR-Rail, des pensions du personnel statutaire est inscrite dans notre statut et que chaque modification est soumise à une approbation de la majorité des deux tiers des voix.

Suite à cette nouvelle attaque, nous avons réagi en demandant une réunion de conciliation. Il est clair que si le cabinet du ministre des pensions continue à faire la sourde oreille et invoque l'urgence pour ce dossier, nous passerons à la vitesse supérieure.

Déterrer la hache de guerre pour défendre la gestion des pensions au sein de HR-Rail est une première chose. Il faudra également manifester notre colère face aux modifications des conditions de départs à la pension. Nous allons défendre bec et ongles la notion de carrière longue et pénible afin de garder nos tantièmes préférentiels. C'est un manque de respect total envers les cheminots.

Comment oser remettre en question le travail pénible des camarades de la filière V, des PE...

C'est inadmissible, mais ce gouvernement va apprendre dans les prochaines heures que les cheminots sont déterminés à ne pas se laisser faire !

Michel Abdissi
Président

B-Logistics

La privatisation au nez à la barbe des travailleurs belges !

Une juteuse opération pour le Suisse Argos...

Ce 30 mars 2015, la SNCB a dévoilé les termes de l'accord conclu avec une société de fonds d'investissement **Argos Soditic**, d'origine suisse, concernant sa filiale B-Logistics (ex B-Cargo).

La commedia dell'arte...

Les représentants des travailleurs n'ont jamais été sollicités pour faire connaître leur avis sur ce choix lourd de conséquences malgré les nombreuses interpellations faites durant ces derniers mois. Lors de la dernière réunion officielle du groupe de travail « cargo », en juillet 2014, un accord social était encore exigé par les responsables portuaires... Après que les Organisations reconnues aient rappelé les grands principes de la note de synthèse, le directeur général d'HR-rail a demandé une interruption de séance. Nous avons alors assisté à un spectacle affligeant qui s'est terminé par des engueulades indescriptibles dans le camp patronal ! Alors, devons-nous, à présent, en conclure que c'était de la « *commedia dell'arte* » parce que nous avons touché la corde sensible du management en rappelant le contenu de la note de synthèse ? Au vu de ce qui se passe aujourd'hui, nous le pensons sérieusement.

Argos prend le contrôle de la « New Logistics » avec 66 % des parts !

Avec une mise presque symbolique de 20 millions d'euros, Argos s'accapare 66,6 % du capital, la SNCB convertissant un prêt subordonné de € 25 millions pour obtenir 33,3 % de participation. Par ailleurs une opération de vente d'actifs avec location en retour est prévue afin d'injecter € 50 millions dans la nouvelle société. Au moment de rédiger cet article, les détails de toute l'opération ne sont, pas encore connus...

Quoi qu'il en soit, la CGSP-ACOD « Cheminots-spoor » dénonce ces montages financiers qui évoquent irrésistiblement **le dossier ABX...**

Pour rappel, la filiale « petits colis » avait été vendue par la SNCB Holding à un fonds d'investissement britannique « 3i » en 2006 pour € 10 millions, pour être ensuite très rapidement cédée par 3i (en 2008) au groupe Danois DSV pour € 750 millions ! **Soit 75 fois son prix d'achat !**

La dette d'ABX était d'1 milliard 746 millions d'€, selon le rapport de la Cour des comptes de 2008 alors que la SNCB n'est plus en possession du moindre actif eu égard à ce gigantesque passif.

En revanche, cette dette, qui représente la moitié de la dette totale, reste à charge de la SNCB !

Un véritable « hold-up financier » !

Dans le cas présent de B-Logistics, la dette cumulée par la SNCB pour le soutien de son activité marchandise s'élève à pratiquement € 2 milliards, à comparer avec le montant de 20 millions déboursé par Argos (100 fois inférieur aux investissements consentis !) pour prendre le contrôle de la société... Pour mémoire la valeur du capital initial des actifs cédés à B-logistics au 1^{er} janvier 2011 est alors estimée à € 510 millions... On ne peut qu'être interloqué par les commentaires élogieux d'Argos à l'égard du management de B-Logistics dont la « performance » a consisté à mener au bord du gouffre la société dont il avait la responsabilité !

Choix délibéré des « ultralibéraux »...

La Ministre MR, Mme Jacqueline Galant est, cette fois, aux commandes mais maîtrise-t-elle tous les enjeux financiers et stratégiques ? Il va sans dire que cette dernière est particulière-

ment douée lorsqu'il s'agit d'esquiver les mauvais coups (coûts ?) en faisant porter le chapeau par les autres. Pourtant, ce dossier est bel et bien de sa responsabilité et ne peut, en tant que francophone de ce gouvernement, que l'accabler. De toute évidence, après le Thalys wallon, il s'agit, en une semaine, de deux décisions extrêmement préjudiciables pour la Wallonie à mettre à son actif...

La décision n'a pas de quoi réjouir les régions wallonne et flamande qui avaient pourtant manifesté l'intention d'investir, via leurs bras financiers, la **SOGEPA** et la **GIMV**, pour donner une nouvelle chance au fret ferroviaire en Belgique. Dans les mois qui ont précédé cette option, la SNCF et les Chemins de fers autrichiens s'intéressaient de près à un possible partenariat avec B-Logistics sans exiger d'en devenir un actionnaire majoritaire.

La Sogepa et la **GIMV**, qui sont des partenaires des entreprises wallonnes et flamandes ont pour vocation de soutenir le développement économique et social de leurs régions respectives, elles étaient disposées à investir chacune 10 millions voire plus dans B-Logistics. Mais pouvions-nous imaginer, par exemple, qu'une Société de Fonds d'investissement wallonne puisse prendre les commandes de B-Logistics ? Le Haut management de B-Logistics et de sa maison mère, n'en ont-ils pas décidé autrement pour ne pas heurter le parti nationaliste ?

Ils ont manifestement préféré l'option de la vente à un **groupe suisse** plutôt que garder un ancrage **trop belge au goût de certains !**

Quand nous avons posé la question de savoir si la **Sogepa** et/ou la **GIMV** étaient encore dans la partie, la réponse a été sans équivoque... Bien sûr que non !

La note de synthèse : la Bible en quelque sorte...

Notons également, au passage, que cet accord piétine allègrement la note de synthèse (approuvée, malgré l'opposition de la CGSP-ACOD secteur « Cheminots-spoor », à la Commission paritaire nationale de novembre 2010) qui prévoyait, notamment, l'interdiction de la vente partielle ou totale, pendant un délai de 10 ans à savoir, jusqu'à la fin 2020. D'autre part, la note, pour répondre aux exigences européennes, tenait compte du maintien des prestations de manœuvres « non-discriminatoires » au sein du groupe SNCB (voir pages 17 et 18 de la note de synthèse « garanties en matière de cession »). Quand nous avons fait référence à cette note de synthèse et de la position de la Commission européenne, on nous a répondu que la Commission sera d'accord parce que c'est une privatisation ! Bien joué maestro « *Brighella* »^(*) !

Pourtant, cette note de synthèse avait été l'objet de toutes les attentions de la part de la Commission européenne car elle devait marquer son accord quant « aux lignes directrices en matière d'aides d'États ». Mais très portée à droite, la Commission applaudira le montage effectué en vue d'une privatisation dont l'objectif dogmatique consiste à englober une filiale d'une entreprise ferroviaire publique tout en s'accaparant l'argent des contribuables. En effet, c'est, entre autres, plus de 200 locomotives et 7 000 wagons qui seront à la portée de cet investisseur étranger qui a pour vocation de faire du chiffre, rien que du chiffre.

La CGSP-ACOD « Cheminots-spoor » analysera en profondeur l'accord conclu la semaine dernière mais, d'ores et déjà, elle considère qu'il s'agit du plus mauvais scénario pour les Cheminots. En tout état de cause, le plus ultralibéral !

Il ne faudra pas attendre des lustres...

En effet, les premières déclarations de l'investisseur « providentiel » ne laissent

aucune place au doute : « **Argos restera le temps d'implémenter le plan industriel et d'avoir de la valeur ajoutée** ». Il ajoute qu'une entrée en bourse n'est pas exclue et que, de toute façon, la durée moyenne de présence d'Argos au capital d'une société est de 5 ans... **la future revente de B-Logistics avec profit maximal est inscrite, dès le départ, dans les intentions du soi-disant partenaire...**

Dans ces conditions, La CGSP-ACOD « Cheminots-spoor » ne peut qu'être totalement hostile à un accord qui signifie la fin, à très court terme, des activités Cargo au sein des Chemins de fer belges.

Quel impact sur le plan humain ?

La CGSP-ACOD « Cheminots-spoor », très préoccupée par le sort qui sera réservé aux travailleurs, rappelle que ce dossier concerne quelque **1 900 travailleurs** qui se trouvent, depuis trop longtemps, dans l'incertitude la plus totale quant à leur avenir.

En marge du dossier B-Logistics, de nombreuses questions existentielles subsistent quant à l'avenir des travailleurs des filiales de cette entreprise et des cheminots travaillant à la SNCB.

Il s'agira, pour la CGSP-ACOD, de connaître le sort qui sera réservé aux Cheminots effectuant, d'une part, les entretiens dans nos différents ateliers et, d'autre part, toutes les opérations de manœuvres non-discriminatoires assurés par « B-Freight Services » La situation dans les ports reste également très préoccupante.

Alors qu'ils sont les principaux concernés par les décisions qui viennent de tomber leurs représentants syndicaux n'ont toujours pas été officiellement informés des tenants et aboutissants de la décision.

La CGSP-ACOD dénonce l'objectif de son CEO de se priver du personnel statutaire qualifié, maîtrisant l'expertise ferroviaire dans l'unique objectif

d'assouvir un appétit libéral visant à privilégier le dumping social et les emplois précaires. Ces méthodes s'inspirent de la pensée unique qui gangrène l'Europe entière à cause de sa politique ultralibérale impulsée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque centrale européenne (BCE) ! La CGSP-ACOD s'interroge quant au prix du marché alors qu'il est, à présent, prouvé que l'emploi statutaire n'est pas plus cher que l'emploi contractuel.

La Suisse n'est pas la Belgique, loin s'en faut !

Les indispensables agents de la SNCB apprécieront sûrement d'apprendre que le groupe Suisse n'a pas jugé utile d'attendre un accord social avant de conclure avec la SNCB. Doit-on en déduire que celui-ci n'a pas conscience des **différences culturelles en matière de dialogue social** ?

Mais, pour ces investisseurs helvètes, il s'agit certainement d'un détail insignifiant eu égard à l'opportunité particulièrement juteuse qui s'offrait à eux...

Très déterminée, La CGSP-ACOD « Cheminots-spoor » exigera dans les prochains jours qu'une négociation s'ouvre à ce sujet. Même si l'issue de cette dernière est très difficile à prévoir, étant donné les circonstances décrites ci-avant, La CGSP-ACOD « Cheminots-spoor » restera aux côtés des travailleurs et n'hésitera pas à prendre ses responsabilités.

*J. P. Goossens et S. Piteljon,
Secrétaires généraux*

*R. Dils et M. Praillet,
Secrétaires nationaux*

*M. Abdissi
Président*

^(*) *Brighella* (dans la commedia dell'arte) : est le valet (plus astucieux qu'Arlequin) toujours habillé de vert et blanc, avec un masque noir ou olive sur le visage. Il porte une bourse et un poignard à sa ceinture...

Commission paritaire nationale du 18 mars 2015

Un climat détestable !

En préalable à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP s'est exprimée par une déclaration, au cours de laquelle, nous avons insisté pour que le dialogue social, qui a repris depuis quelques semaines, se réalise dans le respect des règles en vigueur, à savoir :

- qu'il s'exprime au sein des organes paritaires prévus ;
- qu'il constitue un vrai dialogue et non pas comme l'accomplissement de la politique du fait accompli, résultant de décisions des Comités de direction transmises aux organes paritaires au travers de documents d'information ;
- qu'il soit piloté, compte tenu des dispositions légales, par HR Rail ;
- que nous regrettons la décision unilatérale de la SNCB de supprimer les directeurs de District, sans mesurer les conséquences de cette décision sur la réalisation du dialogue social régional.

Nous avons tenu à souligner, une fois encore, notre priorité en faveur de l'emploi et singulièrement de l'emploi statutaire, en respect de l'article 67 de l'AR du 11/12/2013.

En effet, nous devons déplorer un recours accru aux recrutements d'agents contractuels, qui sont dans certains cas, engagés sans l'intervention de HR Rail.

De plus, nous avons contesté l'abandon, pour la définition des besoins en personnel, de la notion de « cadre/effectif » définie par HR Rail, garantie par la réglementation et surtout confirmée par l'article 66 de l'AR du 11/12/2013.

Nous avons exprimé nos craintes au sujet du dossier des pensions et le danger de glissement du service des pensions vers le SdPSP.

À cet égard, nous avons tenu à rappeler l'accord intervenu lors de la CPN

en 2006 dans le cadre du transfert du fonds des pensions vers l'État.

Nous exigeons que celui-ci soit intégralement respecté notamment et principalement en ce qui concerne le maintien de la gestion administrative des pensions des Cheminots au sein des Chemins de fer belges.

La mutuelle des Cheminots. Compte tenu du projet de loi déposé à la Chambre en vue de la suppression de celle-ci, nous avons réitéré avec force notre attachement en faveur du Statut social des Cheminots et, par conséquent, nous avons exigé que toutes les mesures soient prises en faveur du maintien de la mutuelle des Cheminots.

Toute initiative, quelle qu'elle soit, visant la disparition de la mutuelle des Cheminots constituera pour notre organisation un « casus belli » !

Enfin, nous avons souhaité des éclaircissements quant aux événements de ce jour, liés au déroulement d'une action menée par une seule organisation corporatiste, pour laquelle, le gestionnaire de l'infrastructure s'est, semble-t-il, montré très tolérant comparativement aux menaces de recours à la force déjà exercées précédemment, lors de l'organisation d'actions menées par les organisations reconnues.

Le Directeur général HR Rail nous a répondu qu'il se réjouissait de la reprise du dialogue social et remerciait les OR pour leur implication dans les groupes de travail préparatoires aux négociations en vue d'un Protocole d'accord social.

En ce qui concerne le dossier de la mutuelle des Cheminots et du service des pensions, il a insisté pour préciser que le plan stratégique de HR Rail intègre le maintien de ces deux services au sein des Chemins de fer et plus précisément à HR Rail.

Des initiatives sont prises afin de démontrer la pertinence économique et sociale de l'intégration de ces services au sein de HR Rail tout en assurant leur pérennité dans le cadre du statut social des Cheminots.

Dès l'entame de l'ordre du jour, nous ressentons l'esprit négatif régnant au sein de la réunion peu propice à la réalisation d'un dialogue social de qualité.

Lors de l'approbation des PV des réunions des 28 octobre 2014 et 7 novembre 2014, nous contestons l'interprétation restrictive de la procédure prévue par l'article 10 du chapitre XIII du Statut du Personnel.

En effet, comme en atteste le PV, nous étions bien présents à la réunion du 28 octobre et, par conséquent, la réunion du 7 novembre n'est pas à considérer comme une deuxième réunion.

Le Président ne partage pas notre point de vue et considère que notre départ de la réunion avant l'examen de l'ordre du jour est à interpréter comme une absence.

Nous refusons cette interprétation.

Nous rappelons notre position émise lors de la SCPN du 4 février 2015, à savoir que nous ne sommes pas favorables à la création d'une fonction à I-AM, dès lors nous avons exigé et obtenu la mise en place d'une période de test d'un an, qui sera évaluée par la SCPN dans la perspective de la création d'un grade.

Nous intervenons au sujet de la régularisation en faveur des Cheminots résultant de l'application de la procédure « Tarif à bord ». En effet, nous rappelons notre demande émise en SCPN, à savoir la suppression des frais administratifs (8 €) pour les Cheminots lors d'une régularisation aux guichets.

Le Directeur général B-MS refuse sèchement.

Nous n'acceptons pas cette position aussi intransigeante que non fondée et surtout en opposition avec le respect du dialogue social.

Nous réaffirmons que notre priorité absolue est la défense d'un volume d'emploi statutaire suffisant afin de permettre l'octroi au personnel des jours de compensation et des jours de crédit comme prévu dans le chapitre VI du Statut du Personnel.

Nous contestons également la décision du report par la SNCB des jours de crédit.

Le paiement des jours de compensation à 150 % pour une seule catégorie de personnel est toutefois défendu par Infrabel et décidé par la Commission paritaire nationale.

Ces deux mesures ne respectent pas le Statut du Personnel en matière de temps de travail et constituent pour nous une remise en cause des 36 et 38 heures/semaine.

Nous nous réservons le droit d'intervenir devant les juridictions compétentes pour contester ces décisions.

En conclusion, nous devons déplorer le climat malsain de cette Commission paritaire nationale. Nous sommes

farouchement opposés aux orientations prises par le Président de la Commission paritaire nationale, qui s'inspire de la politique du fait accompli et se limite à de l'information, a posteriori, de décisions prises par les Comités de Direction ou les Conseils d'Administration.

Elles ne sont pas de nature à restaurer la confiance entre les partenaires sociaux et portent atteinte au Statut du Personnel et aux principes de la réalisation d'un dialogue social respectueux des OR et donc des Cheminots dans leur ensemble.

*Pour la délégation CGSP-ACOD
Pierre Lejeune
Secrétaire national*

Historique des Paquets ferroviaires et de leurs incidences

Les Instances européennes sont, notamment, la Commission européenne, le Parlement, le Conseil (des Ministres).

Les normes européennes sont le Traité de l'Union, le Règlement, la Directive, les Recommandations, les lignes directrices, l'avis...

Le Livre blanc est publié pour donner les futures orientations que compte prendre la Commission européenne durant les prochaines années voire décennies. Il préfigure déjà des pistes futures en matière de libéralisation.

Les Paquets ferroviaires sont composés de Directives et de Règlements.

La Directive s'adresse aux États membres et devra être transposée en droit national dans un certain délai. Elle a force de loi et les États membres sont tenus de la respecter sous peine de fortes amendes.

Le Règlement est, quant à lui, d'application immédiate et a également force de loi.

Le Paquet ferroviaire de base : Composé de quatre Directives

- **La Directive 440/91 CEE** - Relative au développement des Chemins de fer communautaire. (Arrêté royal du 5/02/1997)
 - Indépendance de gestion des Entreprises ferroviaires (EF) vis-à-vis de l'État.
 - Séparation comptable entre EF et GI (Gestionnaire de l'infrastructure).
 - Assainissement financier (réduire la dette des EF).
 - L'accès et le transit.
- **La Directive 95/18/CEE** - Relative aux licences des Entreprises ferroviaires. (Arrêté royal du 11/12/1998)
 - **La capacité financière.** Comptes annuels des trois dernières années précédant la demande de licence, le plan d'entreprise pour une période de 5 ans, le plan de financement (5 ans).
 - **La capacité professionnelle.** Informations sur la nature et l'entretien

du matériel roulant, les normes de sécurité, la qualification du personnel...

- L'honorabilité de ses représentants.
- Couverture suffisante en responsabilité civile (assurance).
- **La Directive 95/19/CEE** - Relative à la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire et la perception des redevances en matière d'utilisation de l'infrastructure. (Arrêté ministériel du 23/03/1999).
 - **Délivrance du certificat de sécurité.** Deux attestations délivrées par le GI reconnaissant l'aptitude du personnel et du matériel de l'EF.
 - Demande répartition des capacités de l'infrastructure.
 - **Calcul de la redevance.** L'attribution d'un sillon est fournie moyennant paiement. La SNCB fixe et perçoit la redevance d'infrastructure (L'État contrôle la non-discrimination).
 - **La Directive 96/19/CEE** - Relative à l'interopérabilité des trains grande vitesse. (Arrêté ministériel du 26/03/1999).

Le 1^{er} Livre blanc le 1/03/1996 - Relatif à la politique européenne des transports et de la libéralisation.

Le 2^e Livre blanc le 1/05/2001 - Relatif à la politique européenne des transports à l'horizon de 2010 : l'heure des choix.

1^{er} Paquet ferroviaire - Aussi appelé le paquet Infrastructure

Il sera adopté en février 2001 et devra être transposé en droit national avant le 15 mars 2003.

Il instaure une ouverture limitée du fret ferroviaire et se compose de :

- **la Directive 2001/12/CE** modifiant la Directive 91/440(*) ;
- **la Directive 2001/13/CE** modifiant la Directive 95/18(*) ;
- **la Directive 2001/14/CE** modifiant la Directive 95/19(*) ;
- **la Directive 2001/16/CE** relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel + procédures STI (Spécifications techniques en interopérabilité).

(*) Voir paquet de base

Ce Paquet ferroviaire traitait notamment :

- de la libéralisation du trafic marchandises sur le réseau RTEFF en 2003 et totalement en 2008 (NB : sera modifié pour devenir 2007),
- de la présentation de bilans séparés pour le GI et l'EF,
- de l'attribution des « fonctions essentielles » à des instances indépendantes des EF (il s'agit de la délivrance des licences, de la répartition des sillons, du certificat de sécurité),
- de l'attribution des fonctions de sécurité à une instance indépendante des EF,
- de l'adoption des règles concernant la tarification de l'infrastructure.

À peine 10 mois après l'entrée en vigueur du premier Paquet ferroviaire,

le « paquet Infrastructure », et un an avant sa transposition dans les législations nationales, la Commission européenne propose son 2^e Paquet ferroviaire.

2^e Paquet ferroviaire. Aussi appelé le paquet Sécurité

Il sera adopté en avril 2004.

Il ouvre à la concurrence le marché du fret ferroviaire européen.

Il établit au profit des nouveaux entrants un droit d'accès aux réseaux ferroviaires européens et transeuropéens.

Il se compose :

- **du règlement 2004/881/CE.** Instaurant l'agence ferroviaire européenne à Lille-Valencienne (l'ERA). Participation des représentants des travailleurs des Chemins de fer dans les groupes de travail concernés de l'Agence (experts syndicaux). Pas de droit de vote mais d'avis ;
- **de la Directive 2004/49/CE.** Modifiant la 95/18/CE relative aux licences des EF et la 2001/14 répartition des capacités, la tarification et la certification en matière de sécurité ;
- **de la Directive 2004/50/CE.** Modifiant la 96/48/CE l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen GV et la 2001/16/CE l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel ;
- **de la Directive 2004/51/CE.** Modifiant la 440/91 - Services « fret ferroviaire » internationaux dès le 1^{er} janvier 2006 – Tous les types de services « fret ferroviaire » à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le 3^e Paquet ferroviaire

Présenté le 3 mars 2004, il sera adopté le 23 octobre 2007.

Il se compose, à l'origine, de deux Directives et deux Règlements. Le Règlement 2007/1371/CE sera retiré et il ne restera que deux Directives et un Règlement.

Il prévoit notamment d'ouvrir à la concurrence les services ferroviaires internationaux de voyageurs et d'accélérer l'intégration technique et juridique de l'espace ferroviaire européen.

Il se compose :

- **de la Directive 2007/58/CE.** Concernant l'ouverture du marché pour les services internationaux 2008 (cabotage) et nationaux 2012 de transport de passagers.
- **de la Directive 2007/59/CE.** Relative à la certification du personnel de bord assurant la conduite de locomotives et de trains sur le réseau ferroviaire de la Communauté. Cette Directive trouve sa source dans l'accord signé par les partenaires sociaux (*CER- Communauté européenne du rail et ETF - Fédération européenne des travailleurs des transports*) du « Comité du dialogue social européen » le 27 janvier 2004. L'accord a été jugé comme historique et devait permettre d'éviter le dumping social. Un autre accord sur l'utilisation du personnel mobile en interopérabilité transfrontalière, également signé le 27 janvier 2004, a débouché sur la **Directive 2005/47/CE** du 18 juillet 2005 transposée en droit belge le 7 novembre 2008.
- **du Règlement 2007/1370/CE.** Sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires internationaux.
- **du Règlement 2007/1371/CE.** Concernant les compensations en cas de non-respect des exigences de qualité contractuelles applicables aux services de fret ferroviaire. Sera en 1^{re} lecture.

Le 1^{er} janvier 2007, le transport national et international de mar-

chandises est totalement ouvert à la concurrence.

Le 1^{er} janvier 2010, le transport international de voyageurs est totalement ouvert à la concurrence.

Le 1^{er} septembre 2010, « Eurostar » devient une entreprise ferroviaire de droit privé et s'appellera dorénavant « Eurostar International Ltd ». La SNCB détient 5 % du capital contre 55 % à la SNCF et 40 % à « London & Continental Railways ».

Le 31 mars 2015, « Thalys » devient une entreprise ferroviaire et s'appellera dorénavant « Thi Factory ». La SNCB détient 40 % du capital contre 60 % à la SNCF.

3^e Livre blanc le 28 mars 2011 - Feuille de route pour un espace européen unique des transports - Vers un système de transport compétitif et économe en ressources.

Le 4^e Paquet ferroviaire

Par ce 4^e Paquet ferroviaire, rendu public le 30/01/2013, la Commission européenne a jugé le moment opportun pour donner les orientations ultralibérales et dogmatiques qu'elle compte prendre pour parachever l'espace ferroviaire unique européen, l'étape ultime de la libéralisation !

Bref, on se dirige donc vers l'ouverture totale des transports ferroviaires pour les trafics nationaux de voyageurs.

Il se compose de trois Directives, trois règlements, trois rapports et de trois analyses d'impact. Il s'articule autour de trois piliers, à savoir : un pilier technique, un pilier sur la libéralisation et un pilier sur la gouvernance (séparation totale de l'opérateur et du GI). Ces textes législatifs sont en cours de débat au Parlement et au Conseil.

S'agissant d'un Paquet ferroviaire

d'une importance vitale pour nos entreprises historiques, *Tribune* reviendra sur le sujet très régulièrement.

Dans l'état actuel des choses, le Parlement européen, qui a voté ce paquet ferroviaire en 1^{re} lecture, s'est essentiellement mis d'accord sur la partie technique.

À suivre...

Claudy Deschaepmeester
Secrétaire national

Serge Piteljon
Secrétaire général



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Régionale de Liège

CGSP-Cheminots Liège

Journée de délasserment « pêche et BBQ » - Le 20 juin 2015

Pêcherie du « *Fer à Cheval* »

Route de Haccourt, 100 - 4682 Heure-le-Romain

<http://feracheval.ca/peche>

1. Formule « Pêche + BBQ » :

7h : Ouverture de la pêche (8 truites/pêcheur ; 6 tickets boissons 3 tickets -14 ans)

9h : Fricassée (pour les pêcheurs)

Après-midi : BBQ (4 viandes - 4 légumes - 2 sauces – pommes de terre)

Tarifs : Adultes : 30 € ; -14 ans : 15 € ; -8 ans : gratuit.



2. Formule « BBQ seul » : (Dès 14 heures)

BBQ (4 viandes - 4 légumes – 2 sauces – pommes de terre ; 3 tickets/1 ticket -14 ans boissons.)

Tarifs : Adultes : 15 € ; -14 ans : 7,50 € ; -8 ans : gratuit.

ANIMATION MUSICALE - NOMBREUX PRIX À GAGNER DONT UN WE À LA CÔTE !

Clôture des réservations : **mardi 9 juin.**

Réservation par virement au compte **BE17 0682 4320 7521**

Communication : NOM - Pêcheurs ****X30 – **X15** et/ou BBC ****X15 - **X7,5**

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • 1^{er} mai, fête des travailleurs... qui luttent
- 4 / Dossier • Ne touchez pas au droit de grève !
- 6 / Forum social mondial • La CGSP wallonne présente au FSM
- 7 / Le mot qui pue • Les acquis sociaux
- 8 / IRB • 1^{er} mai, fête des travailleurs en lutte

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Piratage...
- 10 / B-Logistics • La privatisation au nez et à la barbe des travailleurs belges !
- 12 / Commission paritaire nationale du 18 mars 2015
Un climat détestable !
- 13 / Historique des Paquets ferroviaires et leurs incidences
- 16 / CGSP-Cheminots Liège • Journée de délasserment « pêche et BBQ »

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur responsable: Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11